

**COMPTE RENDU**  
**REUNION DU COMITE SYNDICAL**  
**DU 29 OCTOBRE 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt-neuf octobre à neuf heures trente le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur BALBIS Rolland (Président).

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs

VINCENTELLI.BENEVENTI.MARTTY.DEBRAY.GIRAUD.DALL'ERTA.

ARNAUNE.AUDIBERT.GENRE.GARRON.CONSTANS.BAGARRE. CALCHITI.PIETRO-BAGARRY.BACCI.SANTACREU.HOUY.DEMANGE.BRUNIAS.PERRIER

**POUVOIRS** : Monsieur FAURE à Monsieur VINCENTELLI.

Monsieur DEBRAY Romain est élu secrétaire de séance.

Le Président demande au Comité Syndical l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour une question : Décision modificative N°1 au Budget 2015 du syndicat.

Vote Pour : 22            Vote Contre : 0            Abstention : 0

Le Président ouvre la séance, les questions mises à l'ordre du jour sont examinées :

**Convention ACTE** :

Le Président rappelle au Comité Syndical qu'en 2012 le SIVOM du Haut Var avait signé une convention de dématérialisation des actes administratifs et budgétaires avec les services de l'état.

Le changement de siège social entraînant le changement de SIRET, le Syndicat Mixte du Haut Var doit signer une nouvelle convention d'adhésion.

Le Comité Syndical autorise le Président à signer la nouvelle convention.

Vote Pour : 22            Vote Contre : 0            Abstention : 0

**ADMISSION EN NON VALEUR** :

Le Président informe le Comité Syndical de la demande de Madame MARCHETTI, Receveur du Syndicat, qui souhaite admettre en non-valeur les titres de recettes irrécouvrables pour les exercices 2006 à 2009.

Le montant total de ces titres de recettes s'élève à la somme de 1 227.23 euros.

Le Comité Syndical donne son accord

Vote Pour : 22            Vote Contre : 0            Abstention : 0

### **INDEMNITE DE CONSEIL TRESORIER :**

Le Président propose au Comité Syndical de reconduire l'indemnité de conseil accordée à Madame MARCHETTI Laurence, receveur du Syndicat au taux de 100 % pour l'année 2015.

Le Comité Syndical donne son accord.

Vote Pour : 22          Vote Contre : 0          Abstention : 0

### **CONTRAT GRE A GRE NOUVEAUX TARIF EDF :**

Le Président informe le Comité Syndical que notre contrat de fourniture d'électricité d'une puissance supérieure à 36 KVA prendra fin automatiquement le 31 décembre 2015 en application du code de l'énergie.

Il propose de passer un contrat de gré à gré avec EDF pour la fourniture d'électricité à prix fixe sur une période de 24 mois.

Le Comité Syndical donne son accord.

Vote Pour : 22          Vote Contre : 0          Abstention : 0

### **RENEGOCIATION CONTRAT GROUPE :**

Le CDG lance une consultation pour l'assurance statutaire du personnel. Le Président propose de faire partie du groupement de commande pour la prochaine consultation.

Le Comité Syndical donne son accord.

Vote Pour : 22          Vote Contre : 0          Abstention : 0

### **APUREMENT DE L'ACTIF DU SYNDICAT :**

Le Président propose de sortir de l'actif du syndicat les immobilisations ne faisant plus partie du patrimoine du syndicat.

Le Comité Syndical donne son accord.

Vote Pour : 22          Vote Contre : 0          Abstention : 0

### **SUBVENTION REFECTION CINQ DECHETTERIES :**

Monsieur Dubois a effectué un diagnostic des installations existantes et du besoin de rénovation sur ces installations, ce qui a permis d'établir un programme de travaux avec une première estimation financière à hauteur d' 1 200 000 € HT, comme prévu au budget primitif 2015.

Le Président s'est rendu avec Monsieur Dubois auprès de l'ADEME Marseille qui a manifesté un grand intérêt pour ce programme de rénovation et qui se dit prête à nous accompagner jusqu'à hauteur de 30 % des dépenses avec une aide maximale qui ne dépassera pas 800 000 €.

Le Comité Syndical donne son accord pour finaliser cette démarche auprès de l'ADEME.

Vote Pour : 22            Vote Contre : 0            Abstention : 0

#### **TRANSFERT PERSONNEL DECHETTERIES et CREATION DE POSTES :**

Suite à la mise en œuvre de la Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, le Président propose d'attendre le nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale avant tout transfert.

Le Comité Syndical donne son accord.

Vote Pour : 22            Vote Contre : 0            Abstention : 0

#### **PROCES VERBAL MISE A DISPOSITION FONCIER DES DECHETTERIES :**

Le Président demande l'autorisation de signer le PV de mise à disposition des déchetteries de Régusse-Moissac, Artignosc, Baudinard et Saint-Andrieux au syndical, afin que celui-ci puisse en assurer la gestion.

Le Comité Syndical donne son accord.

Vote Pour : 22            Vote Contre : 0            Abstention : 0

#### **REGLEMENT INTERIEUR DECHETTERIES :**

Le Président donne la parole à Monsieur Dubois Cédric, Ingénieur, Chargé de mission du Syndicat pour lecture et commentaires d'un règlement intérieur à afficher sur l'ensemble des déchetteries du syndicat afin d'harmoniser la gestion.

Le Comité Syndical adopte les consignes des articles 1 à 4 et souhaite que l'article 5 soit à nouveau mis à l'étude pour une nouvelle proposition.

Le Comité Syndical donne son accord.

Vote Pour : 22            Vote Contre : 0            Abstention : 0

Monsieur Constans fait part au Comité Syndical de sa crainte de voir beaucoup de déchets abandonnés sur la voie publique.

#### **DECLARATION I.C.P.E.:**

A partir du mois de décembre 2015, le syndicat va commencer à effectuer les collectes sélectives en régie. Nous devons pour cela utiliser la plateforme de

transfert réalisée cette année sur le site de Sillans où seront également entreposées des ferrailles, du bois et des cartons provenant des déchetteries.

Afin d'être conforme avec la réglementation, le syndicat doit déposer auprès des services de la Préfecture une déclaration de toutes ces activités de transfert.

Le Président demande l'autorisation de signer la déclaration ICPE et tout document afférent.

Le comité Syndical donne son accord.

Vote Pour : 22            Vote Contre : 0            Abstention : 0

### **PROJET CONSTRUCTION DECHETTERIE INTERCOMMUNALE VILLECROZE AUPS TOURTOUR :**

Le Président précise que ce point n'appelle pas encore une délibération de la part du Comité Syndical mais il souhaite tenir informé les membres de la démarche entreprise par le Syndicat.

### **DEMANDE DE SUBVENTION DE DEUX BROyeurs :**

En juillet 2015, nous avons délibéré pour obtenir auprès de l'ADEME et de la Région une subvention pour l'acquisition d'une unité mobile de broyage des végétaux.

Après avoir rencontré l'Ademe et la Région à Marseille au mois de septembre, il est nécessaire de préciser le plan de financement avec une nouvelle répartition des montants sollicités.

Le Comité Syndical donne son accord.

Vote Pour : 22            Vote Contre : 0            Abstention : 0

### **BILAN SAISON ESTIVALE :**

Le Président donne lecture pour information du bilan des collectes des déchets ménagers et assimilés.

### **EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI :**

Afin d'améliorer les tonnages issus de la collecte sélective des déchets ménagers, l'éco-organisme Eco Emballages a engagé un nouveau plan de relance sous forme d'un appel à projet auprès des collectivités.

La candidature du Syndicat Mixte du Haut Var a été retenue et la mise en œuvre du plan sera effective dès 2016.

Ce plan portera sur l'extension des consignes de tri :

Désormais les emballages plastiques des ménages tels que les pots (crème, yaourt, fromage blanc) les barquettes (viande, jambon, viennoiseries...) et les films plastiques (revues, Paks d'eau...) pourront être déposés dans les bacs jaunes.

Cette extension des consignes de tri est rendue possible par la capacité du centre de tri du Muy à trier ces flux supplémentaires.

Le Président demande l'autorisation de signer l'avenant au contrat Eco-Emballages.

Le Comité Syndical donne son accord.

Vote Pour : 22            Vote Contre : 0            Abstention : 0

### **DECISION MODIFICATIVE N° 1 :**

Afin de pouvoir attribuer le marché d'acquisition d'une unité de broyage des déchets verts et faire une commande supplémentaire de conteneurs pour la collecte sélective des déchets ménagers, le Président propose de modifier le budget primitif 2015 comme suit :

Investissement dépenses	article 2317	opération 82	:	-	120 000 €
Investissement dépenses	article 2188	opération 103	:	+	50 000 €
Investissement dépenses	article 2158	opération 127	:	+	70 000 €

Le Comité Syndical approuve la décision modificative n°1 du Budget Primitif 2015 comme énoncée ci-dessus.

Vote Pour : 22            Vote Contre : 0            Abstention : 0

### **MARCHES PUBLICS et DECISIONS :**

Le Président informe le Comité Syndical qu'il a pris deux décisions dans le cadre de l'attribution et la signature de deux MAPA :

1 – Fourniture et pose des gardes corps au Centre Technique, et sur les déchetteries d'Artignosc, de Baudinard de Régusse

2 – Fourniture de carburant Gazole pour une année.

Il demande au Comité Syndical l'autorisation de signer l'appel d'offres ouvert pour l'acquisition d'une unité de broyage mobile pour les déchets verts. Lot unique avec 3 options pour le broyeur.

L'offre retenue par la commission d'appel d'offres est la société RENAULT TOULON TRUCKS SERVICES à la Farlède.

Avec option 1 : évacuation par tapis roulant arrière ;

Option 2 : fonctionnement par radio-commande ;

Option 3 : crible en sortie en remplacement ou complément des contres marteaux ;

Soit un montant total de 468 168 € TTC.

Le Comité Syndical donne son accord.

Vote Pour : 22

Vote Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité syndical ne soulève aucune question diverse. Le Président lève la séance et invite les membres à se rendre au Centre technique pour voir fonctionner le nouveau camion de collecte sélective et la laveuse neuve de conteneurs ordures ménagères.

La séance est levée.